

Statuts et Règlements – VERSION ORIGINALE APPROUVÉE LE 22 JUIN 2018	Règlements – VERSION RÉVISÉE SUGGÉRÉE POUR ADOPTION AU 12 DECEMBRE 2019
<p data-bbox="331 342 884 370" style="text-align: center;"><u>STATUTS ET RÈGLEMENTS DU CANAF</u></p> <p data-bbox="186 545 926 672">Les révisions des Règlements ont été reçues par le Conseil d'Administration (CA) lors de sa réunion du 4 Juin 2018. Les révisions des Règlements ont été reçues et adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle le 22 Juin 2018</p>	<p data-bbox="1314 342 1682 370" style="text-align: center;"><u>RÈGLEMENTS DU CANAF</u></p> <p data-bbox="1052 545 1871 776">Les révisions des Règlements ont été reçues par le Conseil d'Administration (CA) lors de sa réunion du 4 Juin 2018. Les révisions des Règlements ont été reçues et adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle le 22 Juin 2018 Les Règlements ont été révisés le 8 octobre 2019 Ces Règlements révisés ont été adoptés à une Assemblée Générale Extraordinaire le 12 décembre 2019.</p>

<p>1. Préambule</p>	
<p>1.1 La Société Le nom de la Société est le Centre d'Accueil pour Nouveaux Arrivants Francophones de Calgary (Francophone Newcomers Center), aussi appelé CANAF ou Société dans le présent document. Le CANAF a été incorporé le 7 juillet 2009.</p> <p>1.2 Les Statuts et Règlements Les articles qui suivent constituent les Statuts et Règlements du Centre d'Accueil pour Nouveaux Arrivants Francophones de Calgary.</p> <p>1.3 La teneur légale La teneur légale du CANAF est établie comme suit: Le CANAF est enregistré sous le « Societies Act », RSA 2000, c. S-14. Le CANAF est enregistré auprès de l'ARC pour la TPS sous le numéro: 81691-8064 RC 0001</p> <p>1.4 Le siège social Le Centre d'Accueil pour Nouveaux Arrivants Francophones de Calgary à son siège social à Calgary, en Alberta.</p> <p>1.5 Langue de communication La langue d'expression et de communication utilisée lors de toutes les assemblées ainsi que dans les procès-verbaux et les documents officiels est la langue française.</p> <p>1.6 Mandat Accueillir les immigrants francophones qui désirent s'installer à Calgary en vue de faciliter leur intégration culturelle, sociale et économique dans la société canadienne et les aider à surmonter le stress lié à l'adaptation à leur nouvelle société d'accueil.</p> <p>1.7 BUTS/OBJECTIFS Pour mieux rencontrer les objectifs contenus dans la Charte, le</p>	<p>1.1 La Société Le nom de la Société est le CENTRE D'ACCUEIL POUR NOUVEAUX ARRIVANTS FRANCOPHONES DE CALGARY (CANAF), aussi appelé CANAF ou Société dans le présent document. Le CANAF a été incorporé le 7 juillet 2009.</p> <p>1.2 Les Règlements Les articles qui suivent constituent les Règlements du CANAF. Partout dans ce document, les termes « Statuts et Règlements » dans la version originale sont remplacés par « Règlements » dans cette nouvelle version.</p> <p>1.3 La teneur légale La teneur légale du CANAF est établie comme suit: Le CANAF est enregistré sous le « Societies Act », RSA 2000, c. S-14. Le CANAF est enregistré auprès de l'ARC pour la TPS sous le numéro: 81691-8064 RC 0001</p> <p>1.4 Le siège social Le CANAF a son siège social à Calgary, en Alberta.</p> <p>1.5 Langue de communication La langue d'expression et de communication utilisée lors de toutes les assemblées ainsi que dans les procès-verbaux et les documents officiels est la langue française.</p>

<p>CANAF se donne les buts spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Offrir des services d'accueil, d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants francophones à Calgary et environs, pendant les cinq premières années de leur résidence permanente. b) Accompagner les nouveaux arrivants lors de leur établissement à Calgary, contribuer à leur adaptation et à leur rétention. c) Orienter et appuyer les nouveaux arrivants francophones dans leurs démarches d'établissement dans la communauté par le biais de renseignements qui leur donnent accès aux services et aux programmes dont ils ont besoin pour leur installation et leur plein épanouissement. d) Sensibiliser la communauté d'accueil, la communauté immigrante ainsi que différentes instances pour favoriser le rapprochement communautaire et pour bâtir une francophonie multiculturelle et inclusive. e) Promouvoir des activités culturelles et sociales pour permettre de faire connaître, apprécier et célébrer les diverses cultures qui composent la communauté d'expression française de Calgary et de sa région. f) Solliciter, recevoir et acquérir les dons, cadeaux et legs de biens-fonds et dons par testament pour les objectifs de la Société. g) Coopérer, collaborer et assister par don ou autrement, les autres personnes ou organismes engagés dans des activités éducatives, culturelles et charitables. 	
<p>8 Les finances et autres sujets de gestion</p>	<p>8 Les finances et autres sujets de gestion</p>
	<p>8.6 Inspection des informations concernant les affaires de la société</p> <p>Tout membre de la Société peut inspecter les informations concernant les affaires de la Société durant la période de 15 jours précédant la date de</p>

	<p>l'Assemblée Générale Annuelle de la Société sujet aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Donner un avis raisonnable et convenir avec le Directeur Général de l'horaire de l'inspection;b) Indiquer le but et la nature de l'inspection;c) Tel qu'approprié, accepter de garantir la confidentialité de l'information reçue;d) L'inspection aura lieu aux bureaux de la Société.
--	--